

Collectif Eau 88

**Secteur Bulgnéville-Contrexéville-Vittel
&
Eau du Robinet
(dite eau de la nappe GTI)**





GTI - Nappe des Grès du Trias Inférieur

G **Nappe qui alimente les robinets** des habitants, industriels, artisans, commerçants, agriculteurs, ... du territoire Bulgnéville-Contrexéville Vittel

l'eau de la nappe GTI est très ancienne et très pure



2



Faire confiance aux autorités qui ne permettraient pas de tels prélèvements sans mesure d'impact sur le milieu naturel, dit-on.

Mais, là est le problème. Il y a très peu de données sur le fonctionnement de la nappe dans le sud-est (Valfroicourt, ...).

Cela revient à dire : « acceptez le transfert d'eau de cet endroit pour la nappe captive de Vittel et on fera les études d'impact après ». !



Economie et écologie

Argument classique : « il ne faut pas opposer économie et écologie ».

Il ne s'agit pas, ici, de les opposer mais de les comparer.

D'une part, l'économie libérale qui a tendance à supprimer des emplois et/ou les rémunérer de plus en plus faiblement et/ou les externaliser.

D'autre part, l'écologie qui crée du travail et le localise.

En 2012, **un rapport de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)** « Vers le développement durable : Travail décent et intégration sociale dans une économie verte » **estime que la transition vers l'économie verte pourrait générer jusqu'à 60 millions d'emplois » dans le monde.**

E Eau et Emploi sur les deux sites Vittel-Contrexéville

En 1975, pour 400 millions de bouteilles : 4 500.

En septembre 2018 pour 2 milliards de bouteilles : entre 900 et 940 CDI en ETP (Contrat à Durée Indéterminée en Equivalent Temps Plein). En englobant tous les salariés (CDI + CDD), hors intérimaires, quel que soit le nombre d'heures travaillées, le nombre avoisine les 1 070.



N

Nestlé a réduit ses prélèvements dans le grès vosgien compte tenu de la surexploitation de cette nappe.

Autorisé à pomper 1 million de m³ par an, il n'en prélève plus que 750 000, économisant ainsi 250 000 m³.

Mais, ce que Nestlé ne dit pas c'est que la préfecture l'a autorisé, en compensation, à prélever 300 000 m³ à Suriauville dans une autre nappe (appelée muschelkalk) et qu'une demande de nouveau forage est instruite par la Direction Départementale du Territoire (DDT) pour 100 ? 200 000 m³ de plus ?

Nestlé consomme plus d'eau après qu'avant ! Ce sont les habitants de Li-gnéville et Dombrot-le-Sec qui doivent être contents !



Surtaxe sur les Eaux Minérales

Nestlé fait vivre le territoire notamment en raison de la surtaxe sur les eaux minérales

(4 millions d'€ à Vittel, 2 millions à Contrexéville).

Mais, l'eau « Bonne Source », puisée dans la nappe GTI, n'est pas vendue sur le territoire français mais uniquement à l'export (surtout en Allemagne) et, à ce titre, est exonérée de la fameuse surtaxe. Donc 0 € pour Vittel, 0 € pour Contrexéville !



Consultation Publique Préalable (CPP)

La concertation se déroulera selon deux modalités :

A) contributions sur Internet du 13/12/2018 au 20/02/2019 :
<https://sagegti.vosges.fr/concertation-prealable/avis-au-public>

B) 2 réunions publiques les 13/12/2018 et 14/02/2019 au Palais des Congrès de Vittel et 2 ateliers les 16/01 et 24/01/2019 à l'Espace Andrée Chedid de Contrexéville. Même horaire pour tout : 18h-21h.

⚠ Pour les ateliers, inscription obligatoire via le site dédié ou par courrier au Conseil Départemental

Remarque : il aura fallu le travail de 4 associations pour que la Commission Locale de l'Eau (CLE) consulte les habitants sur le projet de transfert d'eau pour garantir la vente de l'eau « Bonne Source », l'eau de leurs robinets.

*Association de sauvegarde des vallées et de Prévention des Pollutions
Oiseaux Nature
UFC Que Choisir
Vosges Nature Environnement*

Sans elles, élus et administratifs passaient outre l'avis des citoyens sur un sujet aussi fondamental qu'est le bon usage de l'eau.

Aqueduc - « Les Romains transportaient bien l'eau par aqueduc ».

A Oui, mais ils la transportaient sur de grandes distances et ce n'était pas pour alimenter des usines « d'amphorissage ».

Ils apportaient de l'eau aux populations qui en manquaient, notamment dans les grands centres urbains.

S'il fallait apporter de l'eau à des communes qui en manqueraient, la solidarité fonctionnerait et les habitants de Valfroicourt seraient les premiers à proposer des canalisations pour aider ces populations. Heureusement, cette situation n'est pas encore présente.



Eaux souterraines et eaux de surface, un lien ?

E Expérience : dans une bouteille de sable remplie aux 8/10^{èmes}, ajoutez de l'eau jusqu'en haut. En ouvrant par le bas, très vite, l'eau du dessus disparaîtra.....De même, si vous enlevez trop d'eau dans une nappe souterraine, l'eau, et donc la vie, disparaissent de la surface.

La crise climatique bouleverse le régime des pluies. Le massif vosgien commence à avoir très très soif. Arbres, rivières, faune sauvage, se meurent. Interdépendants : les uns ne peuvent vivre sans les autres.

Comment cultiver un jardin, nourrir ses bêtes, boire et se laver en l'absence d'eau pour les humains ? Comment trouver encore des insectes quand on est une hirondelle sachant que beaucoup des proies de l'oiseau débutent leur vie dans l'eau ?

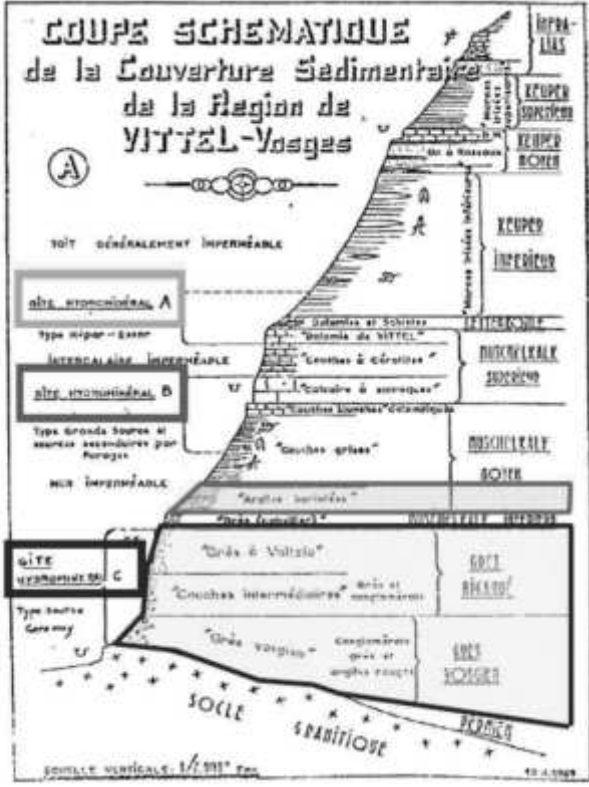
Préserver les eaux de surface implique de préserver les eaux souterraines. C'est une priorité. L'eau est la base de la vie.



Gîtes - Le schéma ci-dessous présente les différentes nappes sollicitées sur le territoire Vittel-Contrexéville et leur situation respective dans le sous-sol.



Gite A
 Gite B
 Gite C
 = Nappe des GTI



SCHEM. VERTICALE 1/400000

13-4-1929

Gîtes - Explications du schéma de la page 6.

G

Le **gîte A** le plus superficiel d'où est prélevée « Hépar ».

Le **gîte B** un peu plus profond (environ 40 m.), dans les calcaires du

Muschelkalk d'où sont prélevées « Grande Source » et « Contrex ». Quelques collectivités y prélèvent aussi leur eau potable (Dombrot le Sec, Lignéville) .

Le **gîte C** (nappe des Grès du Trias Inférieur GTI) le plus profond (200 m.) dans lequel les usagers s'approvisionnent. Nestlé Waters et l'Ermitage pour les principaux industriels, et les collectivités locales en sont les plus gros consommateurs.

Remarque : Le schéma fait mention d'un « mur imperméable » d'argile entre les gîtes B et C.

En réalité, ces argiles ne sont pas totalement imperméables et les dernières études du Bureau de Recherches géologiques et Minières [BRGM] (RGM/RP-62405FR – décembre 2013) font état d'une **infiltration du gîte B vers le gîte C (drainance)**, évaluée à un million de m³/an, soit près de 50% de la recharge de la nappe. Il y a donc une communication significative entre les deux nappes et ce, notamment au pied de la faille de Vittel.

L

Loi de 1992 (loi n° 92-3 du 03/01/1992) : **l'eau est le « patrimoine commun de la Nation »** - **Loi de 2006** (Loi n° 2006-1772 du 30/12/ 2006) rappelle la **priorité d'usage de la ressource pour l'accès à l'eau potable des populations locales.**



Aquifère des Muschelkalk, le gîte B.



Nestlé y dispose d'un quasi monopole d'usage. En effet, tout nouveau forage, pour être autorisé, doit faire la preuve d'une absence d'impact quantitatif et qualitatif sur les forages existants.

Lignéville & Dombrot le Sec, communes à sec en été, en sont les exemples très révélateurs. Des forages pour les collectivités auraient été possibles vers Suriauville mais Nestlé se l'est accaparé et dispose, depuis 2015, d'autorisations à hauteur de 300 000 m³/an. Une demande de prélèvement supplémentaire (100 ?, 200 000 m³ ?) est en instruction, chez le Préfet (Direction Départementale des Territoires [DDT]).

Nestlé obtient donc l'accès à 400 ?, 500 000 m³ ? Soit, la compensation de sa diminution de prélèvement dans la nappe des GTI de 200 000 m³. Ceci hypothèque, en cas de besoin pour leurs habitants, tout transfert de prélèvements des communes réalisés actuellement dans les GTI vers ce gîte B.

Situation troublante car celui-ci a été un moment envisagé comme ressource de substitution possible. Solution écartée en 2013 par le Comité Technique : pour difficulté à trouver des débits suffisants, coûts de recherche et de connexion élevés, eau souvent trop minéralisée et forage pouvant affecter l'eau minérale de Nestlé.

Ce que la DDT déconseille aux collectivités, Nestlé le fait. Et trouve à Suriauville l'eau que le Préfet lui autorise à prélever pour, ni la boire, ni la mettre en bouteille, mais pour un usage industriel. Il s'agit là d'une substitution aux « économies de prélèvements » que Nestlé va réaliser dans la nappe GTI et d'un cas de quasi monopole de Nestlé sur cet aquifère des Muschelkalk. **Nestlé cherche et trouve aussi à Haréville** (ces derniers mois) là précisément où le BRGM évaluait une disponibilité d'environ 900 000 m³ !



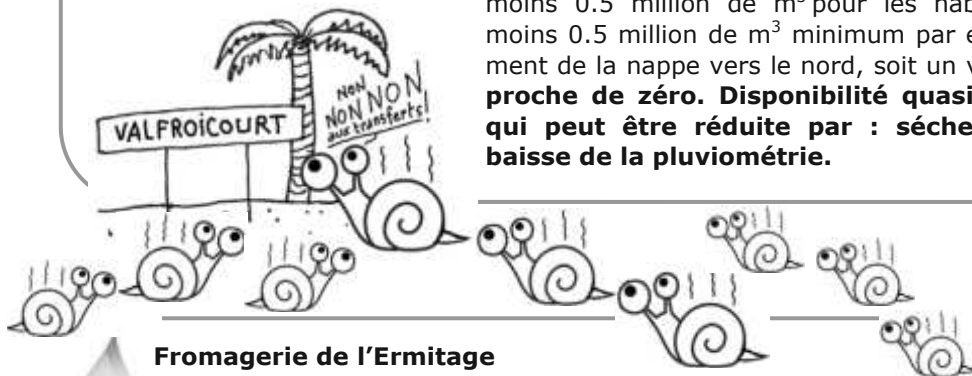
Ainsi, si Nestlé devient l'utilisateur prioritaire de la nappe des GTI, c'est la privatisation de ces deux ressources en eau, fondamentales pour le territoire et pour les générations futures.

Pomper à Valfroicourt

P **Il se dit:** « On peut aller pomper jusqu'à 1 million de m³ d'eau par an à Valfroicourt puisque la recharge de la nappe est de 7 millions de m³ par an et que les besoins de ce secteur sont de 500 000 m³ par an

Il y a donc de la marge. »

Mais, ce n'est pas vrai puisque, sur les 7 millions de recharge, 6 millions alimentent les ruisseaux (Illon, Madon). **L'eau disponible**, c'est 1 million de m³, moins 0.5 million de m³ pour les habitants, moins 0.5 million de m³ minimum par écoulement de la nappe vers le nord, soit un volume **proche de zéro. Disponibilité quasi nulle qui peut être réduite par : sécheresse, baisse de la pluviométrie.**



Fromagerie de l'Ermitage

F **Il se dit :** « Nestlé pompe l'eau du GTI, mais il y a aussi l'Ermitage ».

Oui, mais l'eau y est utilisée différemment.

1- **L'Ermitage achète l'eau** dont il a besoin (500 000 m³), pas Nestlé (1 million de m³) qui, en plus, la vend en partie.

2 - **L'Ermitage utilise l'eau pour ses procédés de fabrication** et la transformation du lait en fromage. Nestlé ne produit rien sauf des bouteilles en plastique.

3 - **L'Ermitage développe l'emploi sur le territoire** (80 en 1960 - 680 aujourd'hui). Nestlé diminue le nombre de salariés (en 1975 : 4 500 et en 2018 : 1 070).



Chômage

« Si on empêche Nestlé de pomper l'eau pour *Bonne Source*, il y aura 200 licenciements », dit-on.

Comment imaginer que 200 personnes travaillent pour *Bonne Source* alors que les lignes de production sont de plus en plus robotisées ?

Soit, par exemple, 7 personnes concernées par une chaîne de production qui fonctionnerait en 3 X 8 heures = 21 personnes. Ce chiffre de 200 représenterait alors, la fermeture de 9 chaînes de production.



Convention d'Aarhus, de 1998, ratifiée par la France le 08/01/2002,

Accord international de démocratie pour : **améliorer l'information environnementale** des autorités - **favoriser la participation du public à la prise de décisions** - **étendre les conditions d'accès à la justice** en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

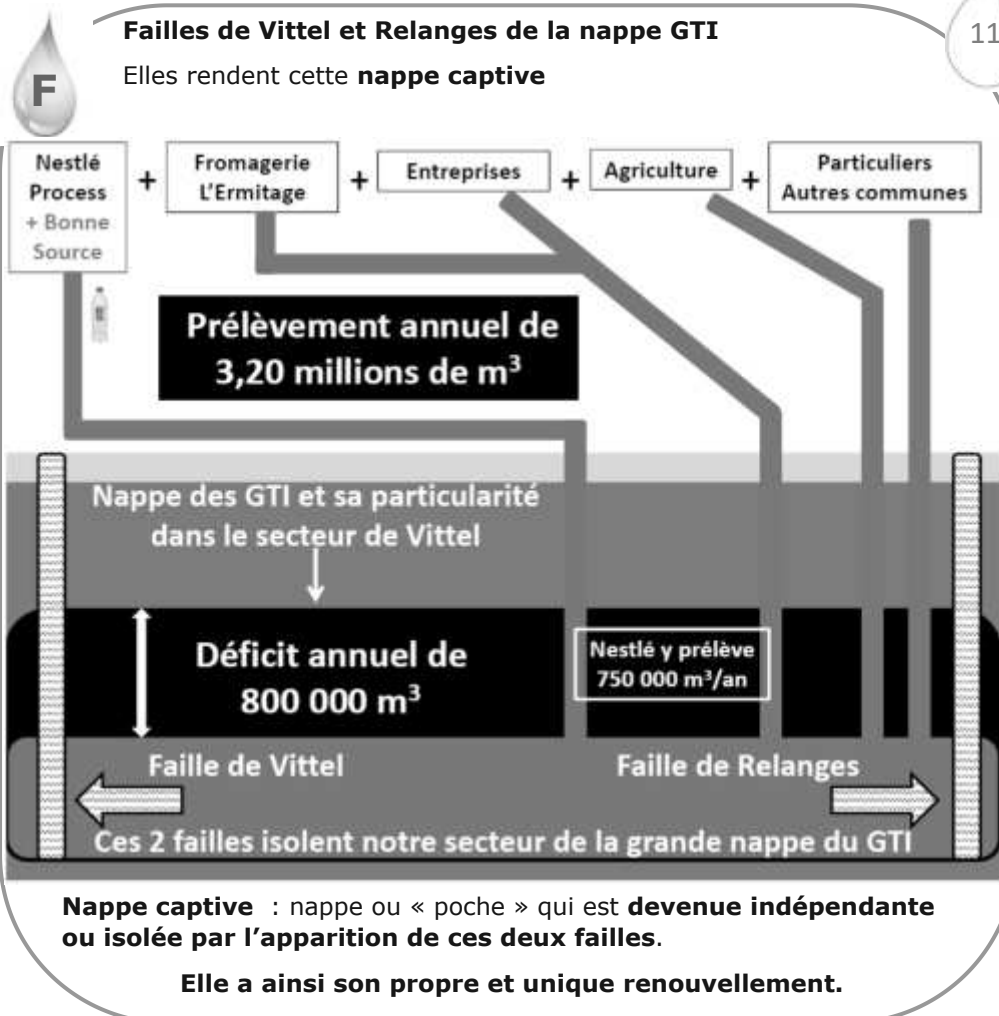


Positions du Collectif Eau

10

- **instaurer un moratoire**: suspension des décisions en attendant les mesures complémentaires demandées par le BRGM et le Collectif
- **s'opposer aux transferts d'eau** venant d'un autre territoire à des fins marchandes
- **retirer l'autorisation d'embouteillage de "Bonne Source"** qui n'aurait jamais dû être accordée compte tenu du déficit connu des autorités depuis 1970.





Contact :
collectifeau88@gmail.com

Association de sauvegarde des vallées et de Prévention des Pollutions
Oiseaux Nature
UFC Que Choisir
Vosges Nature Environnement

Secteur Bulgnéville-Contrexéville-Vittel

Collectif
Eau 88

Décembre 2018



rephotographie : **lesceur** imprimeur Vittel - Ne pas jeter sur la voie publique